

INFORMATION AUX PARENTS : DOCUMENTATION DES GROUPES « JEUNES ESPOIRS » – STBB

CONTENU

Année sociétaire

L'année sociétaire au STBB débute **officiellement au 1^{er} septembre et prend fin au 31 août** de l'année suivante. La cotisation annuelle pour les **membres du club** est due au 1^{er} septembre.

1. GROUPES SPORTIFS « JEUNES ESPOIRS »

Futura :	Entraîneur : Kevin Bachmann
Entraînements :	5-6x dans l'eau + 1x salle de gym par semaine / selon plan d'entraînement
Flippers :	Entraîneur : Joy Zahnd, Kevin Bachmann
Entraînements :	4x dans l'eau + 1x salle de gym par semaine / selon plan d'entraînement
Turtles:	Entraîneur : Joy Zahnd, Larissa Utz, Matyas Szenes
Entraînements :	4x dans l'eau + 1x salle de gym par semaine / selon plan d'entraînement
Cobra :	Entraîneur : Joy Zahnd, Stefan Cueni, Larissa Utz, Matyas Szenes
Entraînements :	4x dans l'eau par semaine / selon plan d'entraînement
Beluga :	Entraîneur : Joy Zahnd, Matyas Szenes
Entraînements :	3x dans l'eau par semaine / selon plan d'entraînement
Varanus A :	Entraîneur : Doris Lüthi, Ilayda Badoglu
Entraînements :	3x dans l'eau par semaine / selon plan d'entraînement
Varanus B :	Entraîneur : Doris Lüthi, Ilayda Badoglu
Entraînements :	2x dans l'eau par semaine / selon plan d'entraînement

2. PLAN D'ENTRAÎNEMENTS

PLAN D'ENTRAÎNEMENTS

Voir la liste des plans d'entraînements de la relève

HEURES D'ENTRAÎNEMENT

Lorsque aucune mention « Athletik » n'apparaît sur le plan d'entraînement avant l'entraînement dans l'eau, les enfants sont censés être prêts au bord du bassin 15 minutes avant l'heure officielle. Ces 15 minutes seront consacrées à l'échauffement.

3. PLANIFICATION ANNUELLE / LICENCES

PLANIFICATION ANNUELLE

Le **calendrier des activités** (planification annuelle des compétitions et des camps d'entraînement) est disponible sur la Homepage. Ce dernier est régulièrement corrigé et mis à jour.

LICENCE SWISS AQUATICS

La licence est obligatoire pour toute participation aux **compétitions**. En principe nous obtenons des licences annuelles de Swiss Swimming. Ces dernières donnent droit à la participation à toutes les compétitions qui ont lieu en Suisse ou à l'étranger. Les licences sont valables du 1.9 – 31.8 de l'année suivante. Elles devront donc être renouvelées chaque année.

LICENCES ET FRAIS (SAISON 2023/2024)

Le coût des licences sont fixés par Swiss Aquatics et se montent actuellement à :

- Licence annuelle Kids 11 ans et plus jeunes **(2014 et plus jeune)** CHF 50.-
- Licence annuelle Age Groups + Youth **Messieurs : (2013 bis 2008)** CHF 100.-
- Licence annuelle Age Groups + Youth **Dames : (2013 bis 2009)** CHF 100.-
- Licence annuelle Juniors + Elite **Messieurs (2007 et plus)** CHF 150.-
- Licence annuelle Juniors + Elite **Dames (2008 et plus)** CHF 150.-

Paiement des licences : Une facture avec le montant correspondant sera envoyée par e-mail.

COMPÉTITIONS / PARTICIPATION

Les inscriptions pour la participation aux compétitions seront envoyées aux parents par mail (formulaire). Nous vous prions de retourner les formulaires dûment remplis à l'entraîneur responsable dans les délais impartis, même si l'enfant **ne peut pas** participer. Il est aussi possible de répondre par e-mail.

CALENDRIER / PARTICIPATION A LA KIDS-LIGUE et « FUTURA compétition »

Les compétitions de la Kids-Ligue et de FUTURA pour les plus jeunes nageurs des groupes « Jeunes Espoirs » **Varanus, Beluga, Cobra, Turtles et Flippers** ont lieu à 3-4 dates par saison. Plusieurs disciplines sont au programme.

Les dates sont indiquées dans le planning annuel qui est régulièrement corrigé et mis à jour sur la Homepage du site STBB.

STBB – CHAMPIONNAT DU CLUB (EVENT) / MACOLIN

CHAMPIONNAT DU CLUB

La société organise une fois par année une compétition / événement (championnat du club) pour TOUS les membres qui a généralement lieu à Macolin.

Les sportifs nagent plusieurs disciplines. Les amis, parents, frères et sœurs qui ne s'entraînent pas dans un groupe peuvent prendre le départ au relais "familial"

PROGRAMME ANNEXE

Après la compétition suit un agréable moment en plein air (cabane en forêt ou aire de barbecue). Un feu et un grill seront préparés où chacun pourra griller sa propre viande ou poisson. Des informations complémentaires seront distribuées par Flyer en temps voulu.

« COURSE » AUX SPONSORS – REGLEMENT DU SWIMATHON

Le **Swimathon** est une « course/nage » aux sponsors pour toutes les nageuses et nageurs (Groupes « Jeunes Espoirs » et « Sport Elite » du STBB) qui a lieu tous les deux ans à la piscine de Biemme. Nous exigeons une participation de tous les actifs.

Le prochain Swimathon est prévue pour janvier 2025.

REGLEMENT DU SWIMATHON

Le règlement se trouve également sur notre site internet : https://www.stbb.ch/?page_id=19

4. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Le STBB organisait une fois par année un camp d'entraînement pour les enfants de tous les groupes. Généralement ce camp a lieu pendant les vacances de printemps. Le camp est très apprécié des enfants et favorise en outre le contact social.



Le programme laisse assez de place à des activités polysportives.

5. NOUVEAUX MEMBRES

CARTE DE MEMBRE

Tout **nouveau membre (nageur)** doit confirmer de manière définitive son affiliation à l'association Swim Team Biel-Bienne par le biais du formulaire d'admission (carte bleue). L'inscription ainsi que l'admission en tant que **membre du Club** STBB seront alors considérées comme définitives.

Une **démission** est possible en fin de saison et doit être annoncée **par écrit** au secrétariat au plus tard au 31 août.

Lors de l'adhésion chaque nageur/se reçoit une **carte d'entrée (code barre) pour la piscine de Biemme**. Cette dernière est généralement valable plusieurs années. En cas de perte, la carte peut être remplacée contre paiement de CHF 10.- auprès de l'entraîneur. Il n'est pas permis d'entrer dans la piscine sans la carte.

6. BONUS D'AIDE

Le Club dépend de l'aide et du soutien de ses membres respectivement de leurs parents lors des activités du Club (compétitions du club 2-3 fois par an, aide dans le comité et autres...). Le système du bonus d'aide a été introduit pour encourager ce soutien. Les bonus seront déduits des cotisations annuelles.

REGLE

Chaque ½ journée (=4 heures) compte pour 1 Jour de travail.

Pour ½ jours de travail, un bonus de CHF 50.- sera déduit de la cotisation de membre.

